



**BANQUES ET  
ASSURANCES**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Accord CDI d'opération et aménagement du CDD dans la branche AFB**

## **Pour la CFDT, l'AFB et le SNB-CGC organisent la précarisation des salariés**

Paris, le 16 avril 2019. **La CFDT considère que l'accord concernant la création du CDI d'opération et l'aménagement des règles du CDD proposé par l'AFB et signé par le seul SNB-CGC va entraîner la précarisation des emplois dans la banque.**

Alors que le dernier rapport des métiers de la banque (2018) annonçait que « *la façon de gérer la flexibilisation des contrats de travail deviendra un enjeu à part entière de la stratégie d'entreprise des banques* », l'accord proposé par l'AFB concourt clairement à cet objectif.

Si, aujourd'hui dans la branche AFB, 98 % des salariés sont en CDI, dans certaines activités (l'informatique, par exemple), les employeurs font massivement appel à des prestataires externes. La création d'un CDI d'opération, dont l'issue est conditionnée par la fin d'un projet, va permettre d'internaliser certains emplois, mais surtout de faire baisser les coûts salariaux, au détriment de la pérennité de l'emploi des salariés. Et ce, d'autant qu'il pourra concerner tous les métiers, sauf les métiers commerciaux dans les agences.

Si la CFDT perçoit bien l'avantage de ce nouveau type de contrat pour les entreprises, elle considère surtout qu'il représente une vraie régression dans la sécurité de l'emploi, sans réelles compensations pour les salariés.

Et cerise sur le gâteau pour les employeurs : ils ont profité de cet accord pour assouplir les modalités d'usage du CDD en augmentant le nombre maximal de renouvellements, qui passe de deux à trois, et en diminuant les délais de carence entre deux CDD.

**La CFDT a donc refusé de signer cet accord qui profite largement aux entreprises, mais en aucun cas aux salariés. Plus grave, en faisant de certains salariés des salariés « jetables », il précarise les contrats de travail et fragilise l'emploi dans la banque.**

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Luc Mathieu, Secrétaire général CFDT Banques et Assurances : 06 87 40 78 58

**CONTACT PRESSE :**

Nadia Ladjeroud  
Responsable de communication  
01 56 41 54 53 / 06 47 77 22 36  
nladjeroud@fba.cfdt.fr